

ANNEXE X DE L'ARRETE DU GOUVERNEMENT WALLON RELATIF A LA PROCEDURE ET A DIVERSES MESURES D'EXECUTION DU DECRET DU 11 MARS 1999 RELATIF AU PERMIS D'ENVIRONNEMENT

ENQUETE PUBLIQUE

Établissements contenant des installations ou activités classées en vertu du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement

Concerne la demande de SPRL MASSAGRI rue des Croisettes n° 83 à 4537 Verlaine en vue d'obtenir <u>le permis unique de classe 2</u> concernant :

La construction d'un hall de stockage de 800m² (urbanisme), la régularisation de 2 cuves à vinasse de 300m³ et 400m³ (urbanisme) et le dépôt de fertilisants organiques (environnement), rue du Bosquet 1 à 4537 Verlaine.

Le dossier peut être consulté à l'administration communale, Rue Vinâve des Stréats 32 à 4537 Verlaine (☎ :04/259.99.15) à partir du 03/03/2021.

Le fonctionnaire technique du Service Public de Wallonie peut être contacté à l'adresse suivante : SPW − DGO3 − Département des permis et Autorisations, Montagne Sainte-Walburge, 2 à 4000 Liège; ≅ :04 224 54 11

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
03/03/2021	10/03/2021	Administration communale 24/03/2021 à 12h00	Collège communal Vinâve des Stréats 32 4537 Verlaine

Le Bourgmestre,

porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête chaque jour ouvrable pendant les heures de service UNIQUEMENT sur RENDEZ-VOUS pris minimum 24h à l'avance (mesure COVID).

Lundi et mercredi : M Di Clemente (urbanisme) 0476 33 17 10

Mardi, jeudi et vendredi: Mme Venderick (environnement) 0474 63 08 00.

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites ou orales auprès de l'administration communale dans le délai mentionné ci-dessus, jusqu'à la clôture de l'enquête.

A Verlaine, le 03/03/2021 Le Bourgmestre.